



Politique de gestion des risques de durabilité

Juillet 2026

TABLE DES MATIERES

1. OBJECTIFS DE CETTE POLITIQUE	2
2. INTEGRATION DES RISQUES DE DURABILITE DANS L'ACTIVITE D'123 IM	2
3. ORGANISATION POUR L'INTEGRATION DES ENJEUX ESG	4
4. CONTROLES	4

1. OBJECTIFS DE CETTE POLITIQUE

L'objectif de cette politique est d'informer sur la manière dont 123 IM intègre les risques en matière de durabilité dans son processus d'investissement et l'organisation et les contrôles qui y sont associés.

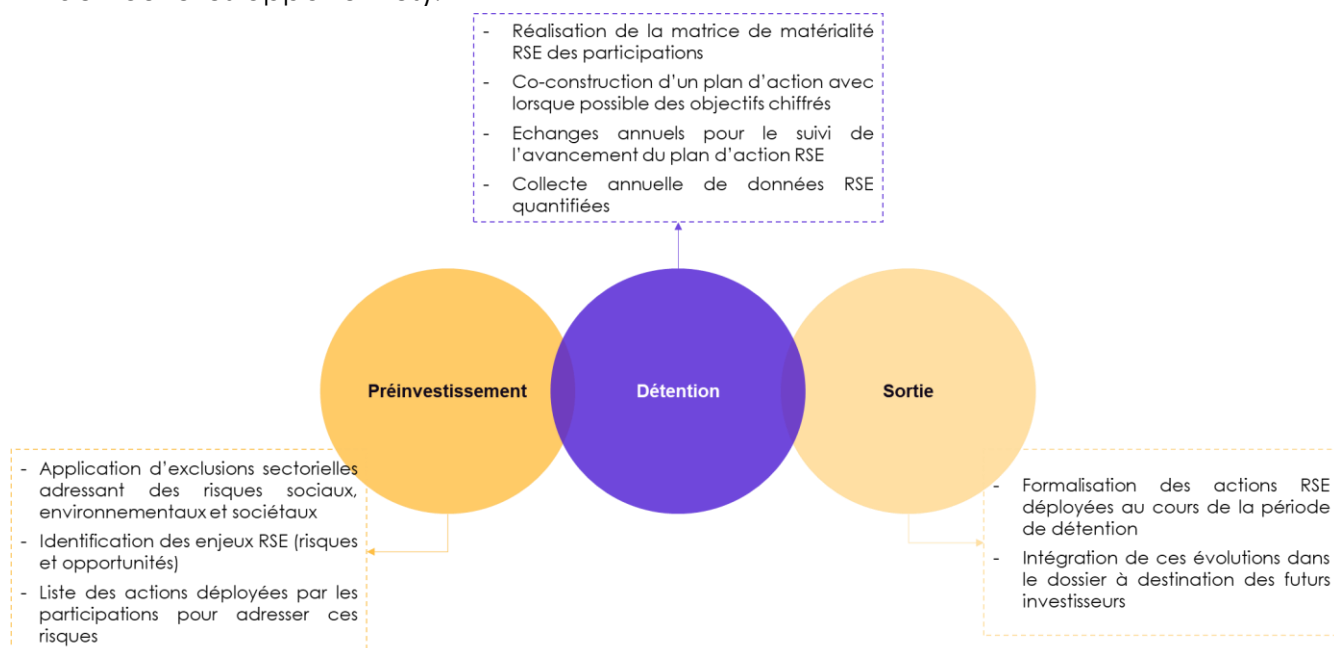
Définition : Selon le Règlement (UE) 2019/2088 (dit SFDR), un risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement.

2. INTEGRATION DES RISQUES DE DURABILITE DANS L'ACTIVITE D'123 IM

Un processus d'intégration des risques ESG complet

L'identification et gestion des risques de durabilité se fait par l'intégration d'une analyse ESG (environnementale, sociale et de gouvernance) **à chaque étape du cycle d'investissement**. L'objectif étant d'identifier les risques extra-financiers et les adresser dans l'accompagnement proposé aux participations. Une procédure d'investissement durable détaillant les étapes d'analyse et de suivi des enjeux ESG est formalisée et disponible en interne.

En effet, 123 IM est convaincu que la gestion des risques ESG par les entreprises est créateur de valeur (assurer la résilience de l'entreprise tout en lui permettant de saisir de nouvelles opportunités).



Une analyse des risques ESG basée sur les enjeux matériels de chaque secteur

Nous avons développé un fichier de préinvestissement qui permet d'identifier les enjeux RSE matériels à creuser auprès de chaque participation.

Une première analyse via le prisme des exclusions sectorielles assure la gestion de certains risques environnementaux et sociaux majeurs :

- Risque climatique liés aux activités fossiles (charbon, hydrocarbures conventionnels et non-conventionnels)
- Risque social de droits humains et de respect principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes de l'OCDE
- Risque sociétal lié à la production et vente de produits de tabac ou les activités liés aux jeux de hasard

Les 3 volets E, S et G sont adressés. A titre d'exemple nous traitons des sujets suivants :

- Volet environnemental :
 - o Gestion de l'énergie consommée
 - o Gestion des déchets
 - o Emissions de GES (gaz à effet de serre)
- Volet social :
 - o Qualité de vie au travail
 - o Attractivité et rétention des talents
- Volet sociétal :
 - o Satisfaction des clients
 - o Relations fournisseurs

Des questions sont adressées aux participations pour apprécier leur gestion de ces risques. En fonction des résultats, un tableau listant les forces et faiblesses ESG de chaque participation est établi et intégré à la note de préinvestissement.

Ce tableau sert également de base pour les premiers échanges avec les participations une fois qu'elles intègrent le portefeuille. Les équipes 123 IM s'appuient dessus pour orienter les discussions et le plan d'action RSE de la participation.

Gestion des risques climatiques physiques

Les risques climatiques physiques peuvent directement affecter l'activité des participations. Des événements extrêmes comme les incendies, montées des eaux, fontes des neiges, fortes chaleurs et canicules auront un impact significatif sur les entreprises qui se répercute sur ses finances et sa valeur.

C'est pourquoi le fichier d'analyse ESG de préinvestissement contient une section dédiée à l'analyse des risques climatiques physiques auxquels sont confrontés les participations. En fonction des résultats, une analyse plus approfondie est menée auprès des entreprises pour mieux appréhender leur compréhension du sujet et les actions d'adaptation et d'atténuation déployées ou prévues.

Dépendamment de sa gravité et des actions de remédiation déjà envisagées, ce sujet peut être adressé lors de l'établissement du plan d'action RSE de l'entreprise.

3. ORGANISATION POUR L'INTEGRATION DES ENJEUX ESG

L'équipe ESG a principalement la charge de la relation ESG avec les participations, ceci inclut l'identification de leurs risques ESG et des actions de remédiation associées. Elle bénéficie dans ce cadre du soutien de l'équipe de gestion formée annuellement sur les enjeux ESG.

Comité d'investissement : les enjeux et risques ESG de chaque participation sont listés dans la note d'investissement revue et validée par le Comité d'investissement d'123 IM.

Comité de valorisation : chaque trimestre, ce comité réunit l'équipe de gestion, le portfolio manager et l'évaluateur indépendant pour passer en revue la performance financière et extra-financière de chaque participation.

Comité ESG : un Comité ESG rassemblant les chefs de pôles se réunit à minima annuellement pour échanger autour des évolutions des enjeux ESG d'123 IM, des orientations et engagements ESG stratégiques à prendre, etc. Il assure ainsi une pertinence continue de l'approche ESG de la société de gestion.

A noter que les équipes d'investissement, les équipes commerciales et marketing suivent annuellement une formation ESG traitant des enjeux ESG du processus d'investissement d'123 IM ainsi que les risques climatiques physiques auxquels font face les entreprises en portefeuille.

4. CONTROLES

Conformément à nos engagements d'investisseur responsable, compliant et transparent nous effectuons des contrôles à chaque étape du process – par exemple, sans analyse des risques ESG, le décaissement ne peut être déclenché. D'autres contrôles permettent de s'assurer que les gérants suivent l'ESG durant la période de détention.

A noter que les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la cartographie des risques de la société de gestion.